



**INTRODUCTION**

Cette charte est le fruit d'une concertation d'équipe, synthétisée par le service communication du Frac Bretagne, sur la base des recommandations du premier groupe Société mouvante, instance citoyenne du Frac Bretagne, dont les travaux ont été menés en 2021.

Cette charte est un guide de bonnes pratiques à adopter à l'écrit comme à l'oral pour les membres de l'équipe du Frac Bretagne, mais aussi pour les partenaires, commissaires d'exposition et l'ensemble des personnes amenées à intervenir au nom du Frac Bretagne, dans l'enceinte du bâtiment comme à l'extérieur.

Cette charte est à adopter sans condition par celles et ceux qui rédigent notamment des textes à destination des publics du Frac Bretagne, qu'il s'agisse de médiation ou de communication, ceci dès l'étape de rédaction. Dans le cas contraire, le texte pourra se voir modifié par la personne en charge de sa relecture et/ou de sa validation.

Cette charte reprend en grande partie les recommandations du guide édité par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans la continuité de la démarche, le Frac Bretagne souhaite suivre les recommandations du HCE en signant une « Convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe ».

Cette charte reprend également certaines des recommandations du Guide pour une communication publique pour toutes et tous édité en 2018 par la Région Bretagne.

## 1. À L'ORAL OU À L'ÉCRIT, DANS LES DISCOURS OU LES TEXTES

- Éliminer toutes expressions telles que :  
« chef de famille », « mademoiselle », « nom de jeune fille », « nom patronymique », « nom d'épouse et d'époux », « en bon père de famille », « le sexe faible », « garçon manqué », « la ménagère de moins de 50 ans » - liste non exhaustive.
- Présenter intégralement l'identité des femmes et des hommes, avec leur prénom et nom, ainsi que leur métier quand cela est approprié.
- Il est courant de demander aux femmes, et à elles seules, comment elles parviennent (ou pas) à mener de front carrière et vie de famille. Si cette question est pertinente, il convient de la poser aussi aux hommes.
- Dire : les femmes et les hommes (ordre alphabétique)

... et non la Femme ou l'Homme

À l'occasion de la célébration des 70 ans de la Déclaration universelle des droits de l'Homme le 10 décembre 2018, le Haut Conseil français à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE) a notamment appelé préférer l'expression « droits humains » à celle de « droits de l'Homme », considérant que « l'utilisation du terme « droits de l'Homme » - même avec une majuscule qui, par ailleurs, ne s'entend pas à l'oral - n'est pas un détail sémantique sans importance. Cette appellation n'est pas neutre, elle s'inscrit dans une Histoire française qui a longtemps exclu et invisibilisé les femmes. »

En savoir + : <https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/parite/actualites/article/droits-humains-une-expression-qu-il-est-temps-de-generaliser>

- Dire : Madame la... Maire, cheffe de bureau, préfète, directrice, sénatrice, rectrice, ...
- Favoriser les mots épicènes :

Il est parfois nécessaire de retravailler une phrase pour y inclure une formule épicène, qui a donc la même forme au féminin et au masculin. Plutôt qu'écrire « les candidat.es », on écrira « les personnes candidates », plutôt qu'« un.e lecteur.rice », on écrira « le lectorat ».

### Mots épicènes

Les publics, élèves, responsables, cadres, gestionnaires, guides, jeunes enfants, partenaires, les porte-parole, les personnels, les effectifs, les membres de l'équipe, le corps professoral, la communauté étudiante, les gens de lettres, la rédaction, les artistes, la scène artistique, les avant-gardistes, les galéristes, autodidactes, chorégraphes, dadaïstes, dramaturges, essayistes, poètes, fidèles, adeptes, fonctionnaires, globe-trotters, hédonistes, idéalistes, humanistes, iconoclastes, impressionnistes, interprètes, juristes, journalistes, photographe, critiques, mosaïstes, modernistes, non-conformistes, porte-drapeau, scénariste, surréalistes, Scandinaves,...

Listes à consulter ici : [http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit\\_bdl.asp?id=5465](http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=5465)  
<https://usito.usherbrooke.ca/index/noms/%C3%A9pic%C3%A8nes#a>

- Doubler au maximum sans abrégier

Le doublet consiste à énumérer la forme féminine et masculine d'un terme.

**Exemple : Visiteurs, visiteuses de l'exposition**

Métiers au féminin

Ingénieure, entrepreneure, médiatrice, professeure, artiste, sculptrice, photographe, directrice, actrice, compositrice, créatrice, lectrice, réalisatrice, animatrice, chercheuse, vidéaste, professionnelle, gardienne, usagère, intellectuelle, attachée, avocate, banquière, cap-hornière, chauffeuse, chercheuse, chirurgienne, chroniqueuse, commise, conseillère, convoyeuse de fonds, déménageuse, dirigeante, écrivaine, éditrice, entraîneuse, informaticienne, navigatrice, parfumeuse, patronne, pharmacienne, plasticienne, policière, sapeuse-pomprière, praticienne, productrice, réalisatrice, rédactrice, soldate, sommelière, supportrice, surfeuse, travailleuse sociale...

Contrairement à ce que nous pensions premièrement, le terme autrice est le plus correct à utiliser (vs. auteure) et le terme peintresse n'est pas un néologisme, c'est un terme ancien qui, par contre, a pu avoir une connotation péjorative ou réductrice (suivant cette source : <https://fracbretagne.sharepoint.com/:b:/s/FRACBRETAGNE/EaUNm1uc8RBFqZgZr4luxUcB160Er9CZc2wmSLbbE7JQU-w?e=YLoQRz>)

- Pour décider de l'ordre dans lequel on fera figurer les mots, à l'oral notamment, dans la mesure du possible, il est recommandé d'utiliser l'ordre alphabétique.

Exemples :

Les acteurs et les actrices ; les auteurs et les autrices ; les chercheurs et les chercheuses, ...

Toutefois, en tenant compte de la règle de proximité<sup>1</sup>, on peut choisir volontairement de ne pas se fier à l'alphabet, notamment à l'écrit.

Exemple : En 2012, Que les hommes et les femmes soient belles ! était le titre d'une pétition lancée en ligne signée par plus de 6000 personnes pour privilégier l'accord de proximité plutôt que la règle du « le masculin l'emporte sur le féminin ». Titre très compréhensible qui marquait volontairement les esprits. [L'ordre alphabétique aurait donné ici : Que les femmes et les hommes soient beaux ! Nous ne savons pas ici s'il s'agit du « masculin l'emportant sur le féminin » ou d'un accord de proximité.]

La règle du « masculin l'emporte sur le féminin » étant d'usage général et très ancrée dans les esprits, l'accord de proximité peut aussi renvoyer à une erreur et heurter la lecture.

Exemple : Les acteurs et les actrices sont rappelées sur le plateau (Vs. Les actrices et les acteurs sont rappelés sur le plateau).

**L'objectif numéro 1 d'un texte de communication ou de médiation doit rester sa bonne compréhension.**

**C'est la raison pour laquelle, dans un texte « conventionnel », quand aucun terme épïcène ne peut nous venir en aide pour répondre à cet objectif, le mieux est parfois de faire passer le féminin en premier et le masculin en second.**

<sup>1</sup> La règle de proximité (ou accord de voisinage) est un accord grammatical qui consiste à accorder le genre et éventuellement le nombre de l'adjectif avec le plus proche des noms qu'il qualifie, et le verbe avec le plus proche des chefs des groupes coordonnés formant son sujet.

- En cas d'abréviation du doublet

L'abréviation du doublet est recommandée uniquement lorsqu'il n'y a pas d'autre alternative.

Le Frac Bretagne opte dans ce cas pour l'utilisation d'un point non-médian.

Le point sera utilisé en composant le mot comme suit :  
**racine du mot + suffixe masculin + point + suffixe féminin**

Pour les déterminants, l'ordre « la.le » ou « le.la » dépend du genre du nom (« le.la présentateur.rice »).

L'usage de l'ordre alphabétique intervient en cas de terme épïcène (« la.le journaliste », « au.à la maire », « du.de la fonctionnaire »).

Il en va de même pour la terminaison, notamment au pluriel : on va écrire « les agent.es territoriaux.ales » et « les fonctionnaires territoriales.aux ».

Le point a l'avantage d'être peu visible pour ne pas gêner la lecture, d'être le plus aisé pour les logiciels adaptés aux personnes malvoyantes, de faciliter l'écriture sur un clavier informatique et d'éviter toute connotation négative à l'inverse des parenthèses (indiquent un propos secondaire), de la barre oblique (connote une opposition), du E majuscule (peut laisser penser que seules les femmes sont désignées). Il prend également moins de place que le tiret.

Au pluriel, nous n'ajoutons pas de point supplémentaire.

Exemples : Les professeur.es, les enseignant.es, les avocat.es, ...

**ATTENTION** : Si l'usage du féminin n'est pas fait dans une citation, on ne l'ajoute pas : la mise entre guillemets de la citation d'origine suffit.

## 2. EN COMMUNICATION VISUELLE, DANS LES IMAGES ET LA SIGNALÉTIQUE

- Sauf démarche artistique légendée et expliquée, proscrire toute représentation stéréotypée qui assigne des personnes à un rôle ou une position sociale.
- Veiller à une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les images et les vidéos au sein d'un support.



- Préférer des visuels valorisant la diversité des individus dans la société. Garantir une représentation sociale et territoriale variée et équilibrée, valorisant la mixité et la diversité.
- Proscrire les clichés liés aux choix des couleurs et des illustrations. Exemple : couleurs « douces » pour les femmes, « dures » pour les hommes
- Mettre en place une signalétique égalitaire efficace dans l'ensemble de l'établissement

JUILLET  
2022

**Fonds régional  
d'art contemporain  
Bretagne**



19 avenue André Mussat  
CS 81123  
F-35011 Rennes cedex

tél. +33 (0)2 99 37 37 93  
[accueil@fracbretagne.fr](mailto:accueil@fracbretagne.fr)  
[www.fracbretagne.fr](http://www.fracbretagne.fr)